



Déclaration préalable de l'UNSA Education au CTPD du 3 septembre 2010

Pour le SE-Unsa, la rentrée 2010 se déroule dans un climat sombre et pesant. Touchés dans l'exercice quotidien de notre métier, attaqués sur le domaine des retraites, et heurtés dans nos convictions citoyennes, le moral de notre profession est en berne.

Nous sommes d'abord touchés dans l'exercice de notre métier. Les écoles maternelles et élémentaires ont été fortement déstabilisées par les réformes Darcos qui perdurent sans faire l'objet d'aucun bilan. Le SE-Unsa demande que les programmes 2008 soient revus, que les deux années d'aide-personnalisée soient analysées et qu'on en tire les conclusions, que le dispositif des évaluations nationales retrouve une cohérence au service des élèves.

Cette mise en panne pédagogique se double d'une mise en panne mécanique par les retraits massifs d'emplois surchargeant les classes et asphyxiant les RASED. Le SE-Unsa réclame l'abandon du dogme du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux. Ce même dogme qui, soutenu pour l'occasion par les opposants à la pédagogie et sous couvert de mastérisation, a conduit à abattre les IUFM. Le SE-Unsa affirme qu'enseigner de la maternelle au lycée est un métier qui s'apprend. Les enseignants sont des professionnels qui doivent être formés et reconnus.

Dans la pratique quotidienne de leurs missions, de plus en plus d'enseignants se retrouvent confrontés à de nombreux problèmes. L'aide aux élèves en situation de handicap et la charge afférant à la direction d'école sont actuellement les plus épineux de ceux-ci.

Depuis 2006, suite au protocole que le SE-UNSA a signé, les directrices et directeurs d'école bénéficient d'une indispensable aide administrative.

A cette rentrée, nous avons appris que cette aide sera réduite, voire supprimée, dans de nombreuses écoles. L'administration justifie ces décisions par la diminution importante du nombre des contrats dont bénéficie le ministère de l'Education nationale et par la priorité donnée à la scolarisation des enfants en situation de handicap.

Les directrices et les directeurs d'école sont actuellement affairés à la réussite de la rentrée dans leur école. C'est un moment important où leurs charges administratives sont particulièrement lourdes. L'absence de cette aide administrative pèse.

Au-delà de cet aspect, derrière chacun de ces emplois se trouvent des hommes et des femmes dans l'incertitude de voir leur contrat renouvelé. C'est désastreux en matière de gestion de ressources humaines. Plusieurs milliers de personnes pourraient se trouver concernées et, faute de solution rapide, aller grossir les rangs des demandeurs d'emplois.

Le SE-UNSA, seul signataire du protocole d'accord de 2006 instituant enfin cette aide administrative, n'acceptera pas la diminution, voire la suppression de cette assistance indispensable aux directeurs d'écoles.

Nous vous demandons, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, de revoir de toute urgence ces situations. Si les notifications de suppression ou de diminution de ces emplois devaient être maintenues, vous ouvririez la voie à un nouveau conflit sérieux dans les semaines à venir. Depuis 2006, la charge et les responsabilités des directeurs d'école ne se sont pas amoindries.

Sachez que le SE-UNSA et les directeurs sont déterminés à voir rapidement rétablie l'aide administrative dont ils ont besoin.

Par ailleurs, depuis la loi de 2005, l'école se doit d'accueillir dans les meilleures conditions possibles tout enfant présentant une situation de handicap et le SE-UNSA s'en félicite. Le nombre d'enfants concernés a considérablement augmenté ces 3 dernières années. De plus, de nombreux rased ont disparu récemment, d'autres restent incomplets pour diverses raisons. Les structures d'accueil autant que les personnels spécialisés ou les AVS manquent cruellement.

À ce jour, par exemple, nombre d'enfants ne peuvent bénéficier d'une orientation en clis ou en ULIS par manque de place. L'intégration dans les classes dites « normales » ne peut constituer une réponse appropriée tant pour les élèves que pour les personnels et ce ne sont pas les rustines « aide personnalisée » et « stages de remise à niveau » qui pourront apporter des solutions efficaces.

Nous ne pouvons pas passer sous silence le problème de la scolarisation en maternelle. À ce jour, dans certaines structures, les capacités d'accueil « théoriques » sont dépassées. Le nombre d'enfants scolarisables à 3 ans a considérablement augmenté alors que les classes sont déjà surchargées. L'accueil des 2 ans se voit remis en cause.

Tout cela, Monsieur l'Inspecteur d'Académie dresse un portrait assez sombre de l'état du système éducatif public du département dans lequel vous arrivez. Nous vous y souhaitons néanmoins la bienvenue et espérons que vous pourrez, dans la nécessaire concertation et eu égard aux moyens qui vous sont octroyés l'améliorer autant que faire se peut. Sachez que l'UNSA-Education et le Syndicat des Enseignants-UNSA apporteront leurs contributions à ce chantier.